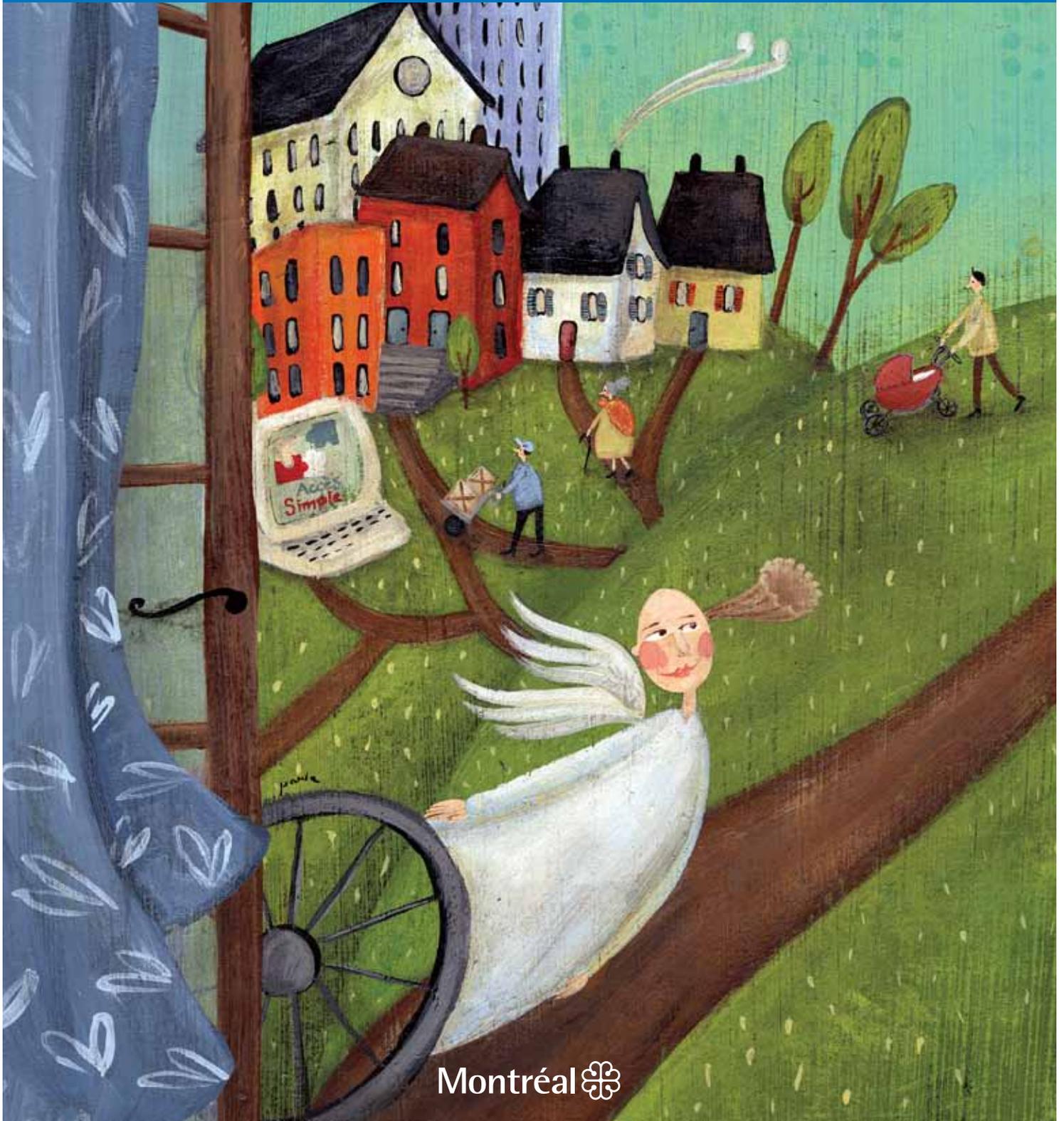


Accessibilité universelle

Bilan des réalisations 2009-2011
et plan d'action 2012-2014
de la Ville de Montréal

Faits saillants



Montréal 



Note 1 :

Cette version des faits saillants et les versions adaptées (braille, sonore, LSQ, langage simplifié) sont aussi disponibles à l'adresse ville.montreal.qc.ca/accessibilite et sur demande au 514 872-9851.

Note 2 :

La version complète se trouve sur le site ville.montreal.qc.ca/accessibilite et sur demande au 514 872-9851.

Produit par la Direction de la diversité sociale,
Ville de Montréal, 2012

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
978-2-924064-11-5 (version imprimée)
978-2-924064-12-2 (version PDF)

Informations :

Olivier Beausoleil
Conseiller en développement communautaire
Direction de la diversité sociale
Ville de Montréal
514 872-9776
obeausoleil@ville.montreal.qc.ca

Un aperçu du travail accompli et à venir

Rendre la ville de Montréal universellement accessible représente un défi de taille; pour en juger, considérons simplement quelques informations générales sur la vie municipale :

La Ville gère un parc immobilier de 1 300 bâtiments, dont quelque 980 sont ouverts au public, et qu'il existe notamment 43 bibliothèques publiques, 47 piscines intérieures, 116 pataugeoires et 99 jeux d'eau, 1 274 parcs locaux, 24 grands parcs relevant de la Ville centre, 1 500 feux de circulation et 6 550 kilomètres de trottoirs.

La structure administrative regroupe les 19 arrondissements et une vingtaine d'unités centrales. Au-delà de 20 000 employés permanents y travaillent dans des domaines extrêmement variés, allant de la gestion des immeubles à l'animation culturelle, en passant par les communications, le logement, les parcs, etc.

Le conseil municipal est composé du maire et de 64 élus provenant des arrondissements. Il existe 19 conseils d'arrondissement, chacun comprenant un maire ou une mairesse et 4 ou 5 élus, selon la population de l'arrondissement.

Près de 1 650 000 personnes vivent à Montréal. Le territoire de la ville est divisé en 19 arrondissements; le moins peuplé

compte 17 590 habitants, le plus peuplé dépasse les 164 200 citoyens. Plus de 250 000 personnes sont âgées de 65 ans et plus, près de 292 000 sont âgées de 0 à 14 ans et quelque 250 000 ont des limitations fonctionnelles.

Pour ancrer son engagement, l'administration montréalaise s'est dotée en 2011 de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*. La vision et les principes directeurs de cette politique ont largement inspiré la confection du plan triennal 2012-2014. La synergie exceptionnelle développée entre les arrondissements, les services centraux et nos divers partenaires en accessibilité universelle permet maintenant à des centaines d'acteurs municipaux de mettre sur pied et de maintenir des activités et des services novateurs et durables, visant une amélioration continue des services offerts à l'ensemble de la population.

Le bilan des réalisations 2009-2011 et le plan d'action 2012-2014 constituent une preuve tangible que la Ville de Montréal se dirige progressivement vers son but ultime : faire de Montréal une ville universellement accessible!

Voici donc les faits saillants des réalisations de la Ville en accessibilité universelle pour les années 2009 à 2011 et un aperçu des actions prévues jusqu'en 2014.

Un plan d'action privilégiant l'approche d'accessibilité universelle

La Ville de Montréal reconnaît le fait qu'au cours de sa vie toute personne peut faire face à des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Ces limitations créent inévitablement des entraves aux gestes quotidiens et réduisent l'autonomie des personnes.

La Ville vise l'inclusion permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire des services offerts à l'ensemble de la population. Par cette approche, la Ville convie les acteurs municipaux des arrondissements et des services centraux à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales. Tous sont invités à tenir compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et des difficultés qu'elles peuvent rencontrer en milieu urbain, afin de réduire les obstacles, d'éviter d'en créer ou de diminuer le plus possible les effets de ces obstacles.

Un plan d'action résolument centré sur les compétences municipales

L'accessibilité universelle concerne pratiquement tous les domaines de l'activité municipale que nous regroupons sous quatre grands axes :

- l'accessibilité architecturale et urbanistique;

- l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi;
- l'accessibilité des communications;
- la sensibilisation et la formation.

Au fil des ans, plusieurs projets pilotes ont été menés et ensuite proposés aux arrondissements ou aux unités centrales. La Ville a aussi soutenu le développement de diverses expertises pour mieux cerner les besoins ou pour peaufiner les pratiques des acteurs municipaux.

La gestion générale du plan d'action

La démarche d'élaboration du Plan d'action 2012-2014

L'élaboration du présent plan d'action fait suite à un appel d'engagements lancé par la Direction de la diversité sociale à toutes les unités d'affaires de la Ville – arrondissements, directions et services centraux. Selon sa mission respective, chaque arrondissement et chaque unité centrale a déterminé le niveau de ses engagements.

Le plan d'action découlant de tous ces engagements a été adopté par le conseil municipal. De plus, un membre du comité exécutif de la Ville est responsable du dossier de l'accessibilité universelle.

Lorsque la synergie est au rendez-vous

Outre l'appui politique indéfectible depuis une décennie et les efforts consentis par toutes les directions concernées par le présent plan d'action, la Ville a bénéficié de l'apport et de l'engagement exceptionnels de deux réseaux de collaborateurs : les partenaires du milieu associatif et les porteurs de dossier en accessibilité universelle.

Le comité des partenaires, formé en 2002 dans la foulée du Sommet de Montréal, réunit cinq organismes du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles, représentant plus de 140 associations sur le territoire de la Ville.

Le groupe des 36 « porteurs de dossier en accessibilité universelle » provient des 19 arrondissements et de 17 unités centrales. Désignés par leur direction respective, ils ont pour rôle de coordonner la production des bilans et des engagements.

La coordination générale des plans d'action en matière d'accessibilité universelle est assurée par la Direction de la diversité sociale.

Le bilan : des réalisations concrètes en réponse aux besoins

Le bilan regroupe les réalisations des 19 arrondissements et de 17 unités centrales pour les années 2009-2011. Au cours de ces trois années, plus de 218 travaux et initiatives d'accessibilité universelle ont été entièrement réalisés et 99 autres travaux étaient partiellement réalisés ou en cours en date

du 31 décembre 2011. De ce nombre, 37 travaux et initiatives n'avaient pas été prévus au plan triennal 2009-2011. Globalement, voici ce que nous apprend le bilan :

- Les 19 arrondissements ont collaboré au *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir*; en moyenne par année, plus de 1 250 personnes ont bénéficié du programme, environ 600 accompagnateurs ont été embauchés et quelque 105 organisations ont participé à ce programme;
- 76 immeubles ont fait l'objet de divers travaux et aménagements pour en améliorer l'accessibilité;
- Des travaux d'accessibilité ont été réalisés à des pavillons et/ou des installations de 47 parcs par 12 arrondissements et par la Direction des grands parcs;
- L'accessibilité a été améliorée dans 9 arénas et 11 bibliothèques;
- La sécurité des piétons a été améliorée par l'installation ou la mise aux normes de 50 feux à décompte numérique et de plus de 45 feux sonores;
- La Direction de la culture a diffusé en langage simplifié de l'information sur le réseau Accès culture et celui des bibliothèques publiques de Montréal;
- Une vingtaine d'activités de formation et une quinzaine d'initiatives de sensibilisation ont été mises en œuvre par sept arrondissements et autant d'unités centrales.

Deux faits retiennent particulièrement l'attention dans ce bilan :

- L'adoption en 2011 de la *Politique municipale d'accessibilité universelle* par le conseil municipal et les 19 conseils d'arrondissement;
- L'obtention du prix *À part entière* pour la région de Montréal, décerné par l'Office des personnes handicapées du Québec à la Ville de Montréal pour l'ensemble de ses réalisations depuis 2002 et pour sa façon de « Faire les choses autrement » en travaillant en synergie avec les élus, le personnel municipal et le milieu associatif.

D'autres exemples de réalisations du triennat 2009-2011 :

- Mise en œuvre de travaux dans le cadre de l'élection municipale de 2009 pour favoriser l'exercice de la citoyenneté par tous : information en formats adaptés aux besoins des électeurs ayant des limitations (braille, gros caractères, langage des signes du Québec, langage simplifié); accessibilité des bureaux de vote; autres dispositions telles que crayons plus gros, isolements fixés aux tables, etc.;
- Intégration des normes d'accessibilité universelle aux grilles d'analyse des projets de rénovation, d'aménagement et de construction de bibliothèques (programme RAC) et d'équipements culturels;
- Finalisation de l'évaluation de la performance en accessibilité universelle des immeubles municipaux des 19 arrondissements;

- Production puis approbation par le comité exécutif du *Plan d'action en accès à l'égalité en emploi* pour personnes handicapées comportant 23 mesures en matière de recrutement, sélection, accueil, intégration en emploi et formation;
- Projet-pilote concernant le déneigement mettant à collaboration trois arrondissements, trois regroupements associatifs, la STM-transport adapté et l'unité Propreté et déneigement;
- Prêt de vélos adaptés, en collaboration avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB), dans quelques grands parcs.

Plan d'action 2012-2014 – inspiré de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*

Avec une hausse importante du nombre d'engagements, nul doute que la *Politique municipale d'accessibilité universelle* adoptée en 2011 a une portée qui va bien au-delà du simple énoncé. Cette politique a clairement inspiré les acteurs municipaux à s'impliquer dans un processus d'amélioration continue de l'accessibilité universelle.

Les 19 arrondissements et 17 unités centrales ont formulé un peu plus de 400 engagements pour la période 2012-2014, une hausse importante par rapport à la période précédente :

- Divers travaux et aménagements amélioreront l'accessibilité de près de 120 immeubles municipaux;

- 13 arrondissements et 2 directions centrales visent des travaux d'amélioration de l'accessibilité dans plus de 40 parcs;
- Poursuite de l'engagement de tous les arrondissements dans le *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir*;
- Quelque 30 activités de formation aideront les intervenants à fournir un meilleur service aux personnes ayant des limitations. Un engagement concerne la formation des élus municipaux; un autre vise environ 900 employés des bibliothèques.

À la suite de l'adoption de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*, d'importants outils seront développés pour favoriser l'amélioration de l'accessibilité universelle :

- Le développement de nouveaux standards pour réaliser des trajets piétons accessibles, puis la production d'un guide des bonnes pratiques en la matière;
- La formulation de différentes options pour l'installation des terrasses afin de favoriser le plus de cohérence possible sur l'ensemble du territoire;
- La conception et la rédaction d'un guide pour normaliser l'accessibilité des immeubles existants et des nouvelles constructions, puis l'intégration de ce guide aux devis de la Ville;

- L'élaboration d'un guide pour faciliter la recherche et l'achat de produits adaptés par les agents d'approvisionnement;
- La réévaluation sur trois ans des façons de faire et des cibles en matière d'adaptation de domicile;
- La production d'un guide pour mettre à niveau les connaissances des quelque 150 édimestres de la Ville concernant l'accessibilité des contenus Web.

La participation citoyenne des personnes ayant des limitations est au cœur de plusieurs engagements :

- Des services d'interprétation et d'aide à l'audition seront maintenus ou mis en place pour augmenter l'accessibilité des séances de conseils d'arrondissement, du conseil municipal et des commissions permanentes du conseil;
- L'expérience acquise en 2009 sera mise à profit pour assurer l'accès des personnes ayant des limitations au scrutin municipal de 2013.

Les plans d'action des 36 unités d'affaires démontrent une volonté bien réelle :

- D'enrichir l'expertise municipale en accessibilité universelle par l'implication directe de personnes ayant des limitations dans la réflexion et la planification;
- De favoriser l'accessibilité des immeubles, des infrastructures, des services, des programmes, de l'emploi et des communications.



ville.montreal.qc.ca/accessibilite